



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 23 Mai 2024**

Le vingt-trois mai deux mil vingt-quatre dans la salle de la Mairie de Beuzeville La Grenier, sous la présidence de Monsieur Gérard CAPOT, Maire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

Procurations : 0

Convocation
16 Mai 2024

Délibération Numéro

2024.23.05.06

Objet :

**SUBVENTIONS
EXCEPTIONNELLES**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217600907-20240523-2024230506-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/05/2024
Affichage : 28/05/2024



Date de convocation du conseil municipal : 16 Mai 2024

Membres présents :

M. CAPOT Gérard, M. PAUMELLE Patrice, Mme MICHONNET Pascale, M. AUBER François, Mme MAILLARD Martine, Mme RACINE Claire, M. LEMAISTRE Alain, Mme GEHAN Danielle, Mme CHARDEY Brigitte, M. COURSEAUX Pierrick, M. LEFEVRE Christophe, M. LE CORRE Gérald, Mme PIERRE Angélique

Absents :

M. COULTOUKIS Vassili, Mme LECUYER Marie-Hélène,

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, Secrétaire de Mairie

Le président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Danielle GEHAN est désignée pour remplir cette fonction. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu plusieurs demandes de subventions depuis l'adoption du budget primitif.

Monsieur Le Maire propose d'octroyer les subventions comme suit :

Secours Populaire Français	100.00€
Les Ecoliers de Beuzeville La Grenier	300.00€
TOTAL	400.00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres : (13 voix pour, 0 abstention, 0 voix contre)

- **Approuve** la répartition des subventions communales tel que définie ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,

Le Maire

Gérard CAPOT

La Secrétaire de séance

Danielle GEHAN